

Programme de formation

Bien accueillir le public sourd ou malentendant et proposer les outils d'une offre culturelle adaptée

Objectifs :

Prendre en compte les situations de handicap auditif implique d'appréhender les besoins des personnes concernées. Au-delà des outils techniques qui peuvent faciliter l'accessibilité aux lieux et à l'offre culturelle, il s'agit, par un accueil attentif, de permettre une inclusion de ces publics. Encore faut-il que la communication avec les « entendants » soit rendue possible... Cette formation donnera des clés pour faciliter le contact et suggèrera des pistes d'actions culturelles adaptées.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- remettre en question leur perception des situations de handicap
- comprendre les besoins des personnes sourdes ou malentendantes
- accueillir avec aisance les personnes déficientes auditives
- proposer des outils pour faciliter la venue de ces publics
- orienter les publics vers une offre adaptée et développer des actions pertinentes

A l'issue de cette formation, la structure culturelle sera forte de ressources pour accueillir les personnes en situation de handicap auditif et penser une offre adaptée à ce public et pourra valoriser cette formation au sein du Registre Public d'Accessibilité mis à disposition à l'accueil de l'ERP (Etablissement recevant du public).

Publics et prérequis :

Cette formation s'adresse à tous les professionnels du secteur culturel (associatif et services territoriaux, musées et lieux de patrimoine, spectacle vivant...) conscients des enjeux de l'inclusion du public en situation de handicap dans une politique d'établissement, et désireux de faire évoluer leurs pratiques en direction des publics sourds ou malentendants. Elle est autant destinée aux agents en charge de l'accueil que des chargés d'action culturelle et des responsables de sites.

Méthodes pédagogiques et moyens techniques :

Cette formation articule des apports de connaissance à des illustrations et exemples tirés de la pratique professionnelle des intervenants. Elle accorde une large place aux échanges et aux mises en perspective des situations professionnelles des participants. Elle est enrichie par des mises en situation concrètes proposées aux stagiaires et des témoignages (vidéo) de personnes déficientes visuelles.

Durée :

7 heures.

Programme :

Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Appréhender la notion de handicap
les représentations du handicap : déficience ? incapacité ? désavantage ?
l'accessibilité universelle et l'inclusion
l'environnement légal (loi de 2005 et son actualité)
les normes en matière de bâti concernant le handicap auditif

Comprendre la situation de handicap auditif
les causes et les particularités des surdités
les attentes des publics concernés : anticiper les besoins spécifiques
les attitudes facilitant l'accueil

Découvrir les outils et techniques de communication verbales et non verbales
la boucle magnétique
la lecture labiale
la langue des signes française
le langage parlé complété
l'écrit
les pictogrammes

Développer une offre culturelle accessible au public déficient auditif
les actions culturelles adaptées
les fonds accessibles
les supports de communication
le rôle central des partenaires et interprètes

S'inspirer de bonnes pratiques
études de cas issues de l'expérience de la formatrice et du groupe de stagiaires
rencontre avec une structure ressource de la culture sourde (sous réserve)

Validation des acquis et évaluation :

La méthode pédagogique est centrée sur des allers et retours entre contenus théoriques et questionnements en rapport avec la situation professionnelle et les pratiques des stagiaires. En conséquence, la validation par le formateur des acquis de la formation et de la compréhension des questions abordées se fait tout au long de l'action par un système de questions/réponses et de contrôles sur les productions techniques effectives, entre les participants et lui-même. Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue de la formation. La satisfaction des participants sera évaluée à l'issue de la formation par le formateur à partir de grilles fournies par l'AGECIF.

Documentation :

Une netographie et une bibliographie sont fournies aux participants à l'issue de la formation.